

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

ARRETE DE CIRCULATION

N°2024- 22/6.1
Rue de Saint Lô

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société SAUR à Coutances (Manche), pour des travaux de renouvellement de canalisation du lundi 15 avril 2024 au mercredi 14 aout 2024 de 9h à 17h.

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation rue de Saint Lô.

ARRETE

Du lundi 15 avril 2024 au mercredi 14 aout 2024 de 9h à 17h.

Article 1 : La circulation sera interdite sauf riverains et services de secours, rue de Saint du lundi 15 avril 2024 au mercredi 14 aout 2024 de 9h à 17h.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser cette interdiction.

Article 3 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 05 avril 2024

Le Maire
Fabrice LEMAZURIER

